



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°23-2023-018

PUBLIÉ LE 16 MARS 2023

Sommaire

DDFIP de la Creuse /

23-2023-03-16-00002 - Décision désignant un comptable intérimaire au service de la publicité foncière et de l'enregistrement (SPFE) de Guéret. (1 page)

Page 3

23-2023-03-16-00003 - Décision portant nomination d'un comptable intérimaire au service de gestion comptable de la Souterraine. (1 page)

Page 5

DDFIP de la Creuse

23-2023-03-16-00002

Décision désignant un comptable intérimaire au service de la publicité foncière et de l'enregistrement (SPFE) de Guéret.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale
des Finances publiques de la Creuse**
2, boulevard Saint-Pardoux - BP 149
23011 Guéret Cedex

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES

Vu l'article 26 du décret n°2010-986 du 26 août 2010, fixant le statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décès de Monsieur Serge du AUTHIER, responsable du Service de Publicité Foncière et d'Enregistrement – SPFE - de Guéret,

DECIDE

Article 1er

L'intérim du SPFE est confié à Monsieur Thibault DARNAUDET, inspecteur des finances publiques.

Article 2

La présente décision prend effet à compter du 16 mars 2023.

Fait à Guéret, le 15 mars 2023

Le Directeur départemental
des finances publiques de la Creuse

Luc ESTRUCH

DDFIP de la Creuse

23-2023-03-16-00003

Décision portant nomination d'un comptable
intérimaire au service de gestion comptable de
la Souterraine.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale
des Finances publiques de la Creuse**
2, boulevard Saint-Pardoux - BP 149
23011 Guéret Cedex

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES

Vu l'article 26 du décret n°2010-986 du 26 août 2010, fixant le statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu le départ par mutation de Monsieur Emmanuel VULLIET, responsable du service de gestion comptable (SGC) de la Souterraine,

DECIDE

Article 1er

L'intérim du SGC de la Souterraine est confié à Madame Françoise OTT, inspectrice des finances publiques.

Article 2

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} avril 2023.

Fait à Guéret, le 13 mars 2023

Le Directeur départemental
des finances publiques de la Creuse

Luc ESTRUCH